

## SEANCE DU 05 FEVRIER 2021

### **Renouvellement du contrat de maintenance Microbib à la bibliothèque.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance informatique à la bibliothèque arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars prochain et qu'il convient de le renouveler. Le montant est de 260 € HT pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société MICROBIB.

La dépense est prévue à l'article 6156 du budget.

### **Adhésion à la télétransmission ACTES des documents administratifs.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à un prestataire de services pour la dématérialisation des délibérations, des documents budgétaires et des dossiers d'urbanisme vers la préfecture pour signature électronique.

Cette solution permettrait de gagner du temps par rapport à l'acheminement postal, et d'avoir des frais postaux moins onéreux. Monsieur le Maire a demandé un devis chez plusieurs prestataires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du prestataire FAST DOCAPOSTE dont le montant s'élève à 756.00 euros HT soit 907.20 TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits seront prévus à l'opération 26 du budget

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention « ACTES » avec la Préfecture

### **Demande de subvention DETR pour les travaux de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR entre 20 et 50 % pourrait être allouée pour la mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Demande de subvention DETR pour l'acquisition d'un logiciel ACTES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR de 80 % pourrait être allouée pour l'acquisition du logiciel « ACTES » pour la télétransmission des documents administratifs vers la Préfecture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une sente piétonne vers le cimetière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR de 20 à 50% pourrait être allouée pour l'aménagement d'une sente piétonne et sécurisation allant du bourg au cimetière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Prestation de Orne Métropole pour l'étude de la sécurisation du bourg**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la convention de Orne Métropole pour l'étude de l'aménagement du bourg.

Le montant s'élève à 5 550.00 euros HT soit 6 660.00 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention. La dépense sera inscrite à l'opération 46 du budget.

### **Préparation des budgets Primitifs 2021 de la commune et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a préparé les Budgets Primitifs 2021 de la commune et de l'assainissement.